



**PROGRAMME D'ACTION POUR LES
MEDICAMENTS ESSENTIELS**
Sixième réunion du Comité consultatif de gestion
Genève, 22-23 mars 1994

Point 12 de l'ordre du jour
**DOCUMENT DE BASE SUR LES CONTRIBUTIONS DES
DONATEURS : OBJET DESIGNÉ OU NON DESIGNÉ**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	1
2.	Historique du financement	1
3.	L'utilisation et le rôle des contributions à objet désigné ou non désigné et leur incidence sur les politiques et les stratégies	3
4.	Besoins pour les cinq prochaines années	6
5.	Types de financement pour l'avenir	7
	Annexe 1: Contributions reçues entre 1980 et 1993	9
	Annexe 2: Contributions reçues au cours des périodes 1990-1991 et 1992-1993	10
	Annex 3: Engagements de dépenses par secteur d'activités et par type de financement	11
	Graphe: Fonds reçus de 1980 à 1993	12



© Organisation mondiale de la Santé 1994

Ce document n'est pas destiné à être distribué au grand public, et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il ne peut être commenté, résumé, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, sans une autorisation préalable écrite de l'OMS.

Aucune partie ne doit être chargée dans un système de recherche documentaire ou diffusée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - électronique, mécanique ou autre - sans une autorisation préalable écrite de l'OMS.

Les opinions exprimées dans le document par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

1. Introduction

A sa réunion de février 1992, le Comité consultatif de gestion (MAC) a rappelé la règle appliquée au financement du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales (TDR) et d'autres programmes spéciaux, selon laquelle la part des contributions à objet désigné de chaque (grand) donateur ne pouvait pas dépasser 50 % et considéré qu'il serait bon d'appliquer cette règle également au Programme d'Action pour les Médicaments essentiels (DAP).

En examinant le rapport financier pour 1992 qui lui a été présenté à sa cinquième réunion en février 1993, le Comité a abordé la question des contributions au Programme. Il a estimé qu'en principe la part des contributions à objet désigné ne devrait pas dépasser 50 %, pour maintenir la flexibilité du Programme. On a fait observer que le budget du Programme reflétait les politiques et les priorités de l'OMS ainsi que les vues du Comité consultatif de gestion. Le Comité a décidé que le Programme devrait établir un rapport sur les parts respectives des contributions à objet désigné et non désigné qui serait soumis à la prochaine réunion du Comité consultatif de gestion et qui décrirait toutes les conséquences possibles d'une décision en vertu de laquelle, en principe, 50 % des contributions des donateurs devaient être à objet non désigné, et donnerait des indications sur ce que devrait être l'équilibre optimal entre ces deux types de contributions à l'avenir.

2. Historique du financement

Le Tableau 1 ci-dessous représente le montant total des contributions reçues par le Programme de 1980 à 1993. On y voit la part des ressources extrabudgétaires, c'est-à-dire les contributions versées par les pays donateurs, les organes et institutions spécialisées de l'ONU et celles qui proviennent du budget ordinaire ou d'autres recettes. Il faut entendre par autres recettes les intérêts perçus et diverses contributions. Les contributions des donateurs pour la période allant de 1990 à 1993 sont indiquées à l'annexe 1.

Tableau 1:

Fonds reçus entre 1980 et 1993					
	Contributions extrabudgétaires			Budget ordinaire et autres recettes	Total
	Pays donateurs	Organes et institutions spécialisées de l'ONU	Sous total		
	US\$ (x000)	US\$ (x000)	US\$ (x000)	US\$ (x000)	US\$ (x000)
1980-1981	400	0	400	0	400
1982-1983	595	0	595	1,133	1,728
1984-1985	3,262	0	3,262	1,640	4,902
1986-1987	10,242	654	10,896	2,158	13,054
1988-1989	8,640	1,287	9,927	3,089	13,016
1990-1991	11,564	686	12,250	4,606	16,856
1992-1993	10,549	1,879	12,428	2,242	14,670
	<u>45,252</u>	<u>4,506</u>	<u>49,758</u>	<u>14,868</u>	<u>64,626</u>

Le financement moyen par période biennale pour la dernière période allant de 1986 à 1993 est de US \$14 399 millions. Ce chiffre correspond à peu près au montant des contributions reçues récemment et actuellement par le Programme. Par exemple, au cours de la dernière période biennale (1992-1993), le total des recettes du Programme s'est élevé à US \$14 670 millions.

Une analyse plus détaillée des contributions versées au Programme par type de financement est présentée ci-dessous au Tableau 2. Pour les quatre dernières années, de 1990 à 1993, les contributions sont réparties selon qu'il s'agit de sources de financement à objet désigné ou non désigné. En outre, les contributions prévues pour 1994-1995 sont indiquées en regard, afin de donner une image globale sur six ans.

Tableau 2:

Contributions à objet désigné et non désigné pour la période de quatre ans allant de 1990 à 1993 et total des recettes demandées pour la période 1994-1995					
	<i>Contributions reçues</i>			<i>Recettes nécessaires</i>	
	1990-1991 US\$ (x000)	1992-1993 US\$ (x000)	Sous Total US\$ (x000)	1994-1995 US\$ (x000)	Total US\$ (x000)
Contributions extrabudgétaires					
<i>Pays donateurs</i>					
Contributions à objet désigné	4,616	4,321	8,937	7,704	16,641
Contributions à objet non désigné	6,947	6,228	13,175	8,452	21,627
	11,563	10,549	22,112	16,156	38,268
<i>Organes et institutions spécialisées de l'ONU</i>					
Contributions à objet désigné	687	1,879	2,566	580	3,146
Sous-Total	12,250	12,428	24,678	16,736	41,414
Budget ordinaire et autres recettes					
Contributions à objet désigné	2,672	1,608	4,280	1,163	5,443
Contributions à objet non désigné	1,934	634	2,568	70	2,638
Sous Total	4,606	2,242	6,848	1,233	8,081
TOTAL	16,856	14,670	31,526	17,969	49,495

On trouvera à l'annexe 2 la description des contributions à objet désigné ou non désigné par donateur pour les périodes 1990-1991 et 1992-1993.

Depuis 1980, le Programme a reçu un total de US \$64 626 millions dont 70 % (US \$45 252) provenaient de pays donateurs, 23 % (soit US \$14 868 millions) du budget ordinaire et d'autres recettes, et 7 % (US \$4 506) d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies.

En ce qui concerne les contributions reçues ces quatre dernières années, de 1990 à 1993, la part des contributions extrabudgétaires à objet non désigné provenant de pays donateurs était de 60 % et celle des contributions à objet désigné de 40 %. Si l'on ajoute aux contributions des pays donateurs les contributions extrabudgétaires versées par des organes et des institutions spécialisées de l'ONU (qui sont toutes à objet désigné) le pourcentage des contributions à objet non désigné tombe à 53 % et celui des contributions à objet désigné s'élève à 47 %. Si l'on ajoute enfin les contributions provenant du budget ordinaire et d'autres recettes, la part des contributions à objet non désigné et celle des contributions à objet désigné pour les quatre dernières années s'équilibrent à 50 % (voir annexe 2).

Au total, 11 pays donateurs ont fourni des fonds au Programme ces quatre dernières années. Dans le cas de huit d'entre eux, la part de leurs contributions à objet non désigné dépassait 50 %. Les trois autres pays ont fourni exclusivement des fonds à objet désigné. D'une manière générale, les contributions provenant des organes et des institutions spécialisées de l'ONU sont toujours à objet désigné en raison de la nature de leur appui qui est destiné à un projet ou une activité spécifique. Ce type de financement est toutefois précieux pour le Programme, car cela lui permet de travailler en coordination avec les organes et les institutions spécialisées de l'ONU et de les influencer. Les fonds alloués au Programme sur le budget ordinaire sont pour la plupart spécifiquement destinés à financer un certain nombre de postes. Les autres recettes sont, par définition, des contributions à objet non désigné.

3. L'utilisation et le rôle des contributions à objet désigné ou non désigné et leur incidence sur les politiques et les stratégies

Les activités du Programme découlent de ses politiques et de ses stratégies. Depuis quelques années, le Programme a adopté la formule dite 4+4+4 pour décrire son cadre d'action. Cette formule rend compte des quatre principes fondamentaux, des quatre grands domaines d'activité et des quatre secteurs techniques d'intervention. Ensemble, ils constituent le cadre conceptuel et opérationnel des activités du Programme adaptées, lors de leur mise en oeuvre, aux conditions et aux besoins particuliers de chaque pays (voir annexe 10 du document DAP/MAC(6)/94.4). Tout projet qui représente un groupe d'activités ciblé relève de l'un des quatre principaux domaines d'activités, à savoir l'appui aux pays, les activités de développement, la recherche opérationnelle ou les activités de gestion. Jusqu'à la période 1992-1993 incluse, chacun de ces domaines d'activités était financé à la fois par des contributions à objet désigné et à objet non désigné. L'annexe 3 indique la façon dont les contributions à objet non désigné et les contributions à objet désigné ainsi que les fonds prélevés sur le budget ordinaire sont utilisés pour les quatre domaines d'activités du Programme pendant la période 1992-1993 et la façon dont il est

prévu de les utiliser pour 1994-1995. Ces indications sont présentées de façon synthétique au Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3:

	Engagements de dépenses prévus au budget 1994-1995		Dépenses effectivement engagées 1992-1993	
	US\$ (x 000)	%	US\$ (x 000)	%
	Contributions à objet non désigné	9,826	50%	10,383
Contributions à objet désigné	8,741	44%	5,928	33%
Budget ordinaire	1,233	6%	1,597	9%
	19,800	100%	17,908	100%

Les contributions à objet non désigné représentent la part la plus importante du financement du Programme. L'importance des fonds à objet non désigné apparaît plus clairement lorsqu'on examine séparément chacun des secteurs d'activité, comme dans l'Annexe 3. Pour 1992-1993, les contributions à objet non désigné ont servi à financer 56 % de l'appui aux pays, 77 % des activités de développement, 58 % de la recherche opérationnelle et 55 % des activités de gestion.

Un examen attentif des dépenses engagées par le Programme au fil des ans révèle l'importance considérable que cette forme de financement a exercé sur les activités et les réalisations du Programme à ce jour. Les contributions à objet non désigné ont notamment permis :

1. de répondre sans délai aux demandes initiales ou à court terme d'assistance technique présentées par des pays ne faisant pas l'objet d'un projet du Programme (tout en présentant l'avantage d'élargir à peu de frais notre connaissance de la situation concernant les médicaments essentiels dans les pays sans projet du Programme;
2. d'éviter de demander aux donateurs de prendre des engagements précis sans disposer d'une information suffisante pour leur permettre d'évaluer à fond les besoins et les priorités d'un pays susceptible de faire l'objet d'un projet du Programme et la possibilité d'un appui financier à plus long terme;
3. de disposer de crédits de démarrage pour permettre aux pays candidats qui ont déjà réalisé une analyse de situation et mis au point un plan d'action d'entreprendre certaines activités restreintes de mise en oeuvre tout en commençant à rechercher l'appui de donateurs;

4. de mener à bien la plupart des activités de formation, d'information, d'éducation et de communication (IEC), ainsi que les activités de plaidoyer et les activités de développement, et notamment de publier la brochure *Médicaments essentiels : le point* ainsi que plusieurs autres publications;
5. de soutenir une grande partie des projets de recherche opérationnelle mis en oeuvre par le Programme à l'échelle mondiale, qui relèvent essentiellement de l'OMS/DAP et
6. de doter le Programme du personnel nécessaire, notamment de fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, de conseillers temporaires et de personnel à court terme.

S'agissant des contributions à objet désigné, le Programme a reçu, ces dernières années, deux types de contributions :

1. *des fonds à objet désigné destinés à des projets précis*, qui sont, en majorité, destinés à financer des projets entrepris dans le cadre de l'appui aux pays. Ce type de financement nécessite un personnel d'encadrement supplémentaire et entraîne une augmentation des frais généraux pour les activités de planification, de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports.
2. *des fonds à objet désigné qui ne sont pas destinés à des projets spécifiques*. Ce type de financement désigne les contributions à objet désigné destinées à un secteur d'activité bien précis tel que la recherche opérationnelle. Il nécessite en général un personnel d'encadrement et des frais généraux moins importants.

Ce dernier type de financement a permis de mener à bien une part importante des activités du Programme à l'échelon mondial dans le secteur de la recherche opérationnelle. Le financement à objet désigné pour des projets précis a été principalement utilisé pour financer des activités d'appui aux pays complémentaires de celles qui étaient financées à l'aide de contributions à objet non désigné. Bon nombre de projets d'appui aux pays ayant démarré sur la base de contributions à objet non désigné ont ensuite été financés par des contributions à objet désigné. Il en est souvent ainsi, par exemple lorsqu'un projet d'appui aux pays passe de l'étape de la mise au point d'une politique et d'une stratégie à long terme à celle de la mise en oeuvre accélérée. L'appui financier requis dans un tel cas ne peut pas, en règle générale, être assuré par des fonds à objet non désigné. Dans les cas de financement à objet désigné destiné à des projets d'appui aux pays, tant le donateur que l'Etat Membre demandent au Programme d'assumer le rôle d'agent technique d'exécution.

A ce jour, l'équilibre observé entre les contributions à objet non désigné et celles à objet désigné (qui représentent chacune 50 %) a permis au Programme d'assumer avec succès ses fonctions à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne les activités de plaidoyer et les projets hautement prioritaires dans les secteurs de l'appui aux pays, des activités de développement, de la recherche opérationnelle et des activités de gestion. Il a en outre permis au Programme de faire preuve de souplesse pour faire face aux problèmes nouveaux.

4. Besoins pour les cinq prochaines années

Le document intitulé "Une stratégie pour l'avenir", établi par le Programme d'Action pour les Médicaments essentiels, examine les fonctions mondiales et les activités d'appui aux pays du Programme (chapitre 8 : "Des orientations nouvelles pour le Programme d'Action"). Il est précisé notamment dans ce document que :

"DAP devrait renforcer ses activités au niveau mondial pour mieux soutenir les pays, donner davantage de conseils techniques et favoriser son action de plaidoyer. Ces activités relèvent de la compétence particulière de l'OMS; aucune autre institution ne possède le mandat, l'expertise et la volonté nécessaires à leur exécution. DAP devra aussi collaborer plus étroitement avec d'autres organes de l'OMS et organismes de l'ONU comme l'UNICEF et la Banque mondiale".

Plusieurs domaines techniques sont présentés comme devant faire l'objet d'une priorité absolue. L'action de plaidoyer est également considérée comme une composante fondamentale des activités du Programme et l'appui aux pays comme l'élément central de son action. Trois types d'appui aux pays sont envisagés :

Type 1 : élaboration de politiques et de stratégies à long terme;

Type 2 : appui intensifié à un nombre limité de pays;

Type 3 : mise en oeuvre d'activités techniques spécifiques.

Il est prévu d'élargir l'appui aux pays à des questions nouvelles se rapportant pour l'essentiel à l'utilisation efficace de ressources limitées et à la mise en place de mécanismes adéquats de financement des produits pharmaceutiques dans le secteur de la santé.

Le projet de plan de travail et de budget pour 1994-1995 (DAP/MAC(6)/94.6) a été établi conformément aux directives données dans le document intitulé "Une stratégie pour l'avenir". Il est notamment précisé dans ce document que les ressources du Programme seront affectées aux différents objectifs prioritaires de telle sorte que :

- 1) les activités relevant des fonctions mondiales soient financées par le budget ordinaire et des contributions à objet non désigné;
- 2) dans le cadre de l'appui aux pays, l'élaboration de politiques et de stratégies à long terme soit financée par le budget ordinaire et par des contributions à objet non désigné;
- 3) dans le cadre de l'appui aux pays, l'appui intensifié à un nombre limité de pays soit financé par des contributions à objet non désigné ou désigné; et
- 4) dans le cadre de l'appui aux pays, la mise en oeuvre d'activités techniques spécifiques soit financée par des contributions à objet non désigné ou désigné.

La totalité des projets de DAP qui ont été inscrits dans le projet de programme de travail et de budget pour 1994-1995 ont été analysés et regroupés conformément à ces directives. Les engagements de dépenses inscrits au budget qui en découlent s'élèvent à 19,8 millions de

dollars US et il est prévu de financer exactement 50 % des engagements prévus pour 1994-1995 au moyen de contributions à objet non désigné (voir Tableau 3, page 4). Le montant des recettes nécessaires a donc été prévu en conséquence, compte tenu d'une petite marge de manoeuvre pour les bilans d'ouverture et de clôture de la période. Le montant total des recettes nécessaires pour 1994-1995 est présenté au Tableau 2, page 2.

Les nouvelles orientations définies par DAP pour les fonctions mondiales, les activités de plaidoyer et les trois types d'appui aux pays prévoient que 50 % des engagements de dépenses proposés pour 1994-1995 seront à objet non désigné. Cela ne change guère du mode de financement utilisé pour le Programme ces quatre dernières années (1990-1993) puisque 50 % du total des recettes provenaient de contributions à objet non désigné. Par conséquent, s'agissant de la question posée par la cinquième réunion du Comité consultatif de gestion, à savoir "Quel devrait être l'équilibre optimal entre les deux types de contributions dans un avenir prévisible ?", la réponse est que 50 % des contributions du Programme devraient être à objet non désigné pour lui permettre d'assumer ses fonctions mondiales et de mener les activités considérées comme prioritaires, notamment dans le secteur de l'appui aux pays. Si le montant des contributions à objet non désigné reçues est inférieur à celui qui a été demandé dans le projet de programme de travail et de budget pour 1994-1995, et qui s'élève à US \$8 452 000 (voir Tableau 2, page 2), certaines des fonctions mondiales et des activités prioritaires du Programme devront être réduites. Il va sans dire que toute réduction des contributions à objet non désigné se répercuterait sur tous les aspects du programme, dont certains seraient plus gravement touchés, notamment les activités récemment mises en route comme les évaluations de pays, activités de développement ou de recherche opérationnelle et de nombreuses fonctions de gestion importantes qui ne sont pas financées par le budget ordinaire de l'OMS ou par des contributions à objet désigné.

5. Types de financement pour l'avenir

D'après les données relatives au financement du Programme pour les quatre dernières années (1990-1993), qui sont présentées à l'annexe 2, on peut constater que les contributions à objet désigné/non désigné ont été équilibrées. On peut raisonnablement supposer que cette proportion sera maintenue.

Le Programme envisage les types de financement ci-après pour l'avenir prévisible.

1. *Financement à objet non désigné*

La part des contributions à objet non désigné devrait continuer à représenter au moins 50 % des contributions du Programme, afin de permettre à ce dernier de mettre en oeuvre ses fonctions mondiales, y compris les activités de plaidoyer et les projets reconnus comme prioritaires dans les secteurs de l'appui aux pays, des activités de développement, de la recherche opérationnelle et des activités de gestion.

2. En outre, il importe que le Programme tienne dûment compte des exigences imposées par certains donateurs pour offrir leurs contributions. En effet, certains donateurs ne peuvent fournir que des contributions à objet désigné, et deux solutions sont préconisées dans ce genre de situation :

a) *Le financement à objet désigné ne se rapportant pas à des projets précis*

Les donateurs seront encouragés à fournir ce type de contribution pour tous les secteurs d'activités du programme, à savoir : l'appui aux pays, les activités de développement, la recherche opérationnelle et les activités de gestion. Dans ce cas, il faut espérer qu'aucune autre exigence particulière ne sera imposée en matière de présentation de rapports en plus des rapports devant être soumis au Comité consultatif de gestion.

b) *Financement à objet désigné destiné à des projets spécifiques*

i) Dans le cas où un donateur est tenu de faire des contributions à objet désigné destinées à des projets particuliers, DAP lui suggérera de choisir parmi les projets énumérés dans le projet de programme de travail et de budget pour la période biennale qui ont déjà fait l'objet d'une planification. Le fait que ce projet ait ou non été classé dans la catégorie des projets devant être financés par des contributions à objet non désigné est sans importance et il pourra être mis en oeuvre même s'il est financé par des contributions à objet désigné. Toute affectation de personnel d'encadrement supplémentaire et toute augmentation des frais généraux en rapport avec ce type de financement (notamment pour les activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de présentation de rapports) seront directement imputées sur le projet.

ii) Si un donateur souhaite verser *d'autres contributions à objet désigné*, par exemple pour un projet intensifié dans le cadre de l'appui aux pays nécessitant un personnel d'encadrement supplémentaire et entraînant un accroissement des frais généraux (notamment pour les activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de présentation de rapport), ces éléments de dépenses seront pris en compte dans le budget spécifique du projet.

En conclusion, on voit clairement apparaître la nécessité pour le Programme d'être en mesure de s'engager à plus long terme face aux Etats Membres pour permettre l'élaboration de plans nationaux à moyen terme. Cela aura pour effet d'encourager les Etats à adopter une planification à plus long terme dans leurs budgets nationaux. Idéalement, un plan national global à moyen terme devrait porter sur une période de trois à cinq ans.

Annexe 1

		US\$							Total
		1980-1981	1982-1983	1984-1985	1986-1987	1988-1989	1990-1991	1992-1993	
Contributions extrabudgétaires									
<i>Pays donateurs</i>									
Australie				379,332			77,780	144,754	222,534
Canada			595,238	1,165,488	2,171,411	2,906,443	781,260	771,507	379,332
Danemark							25,000	194,000	8,391,347
Etats-Unis d'Amérique				71,318	205,572	846,879	2,027,098		219,000
Finlande				24,631	90,833	136,794	208,496		3,150,867
France	400,000			800,500	250,000				1,068,538
Italie					50,000				1,050,500
Japon						210,000	310,000	560,000	1,130,000
Norvège						446,244	790,868	816,930	2,054,042
Pays-Bas					5,601,254	2,058,398	4,205,978	5,133,863	16,999,493
Royaume-Uni				282,692	550,264	1,072,099	1,392,968	1,646,998	4,945,021
Suède				351,753	549,801	616,017	565,196	489,825	2,572,592
Suisse				186,143	773,221	347,222	1,178,911	563,190	3,068,687
Sous-total	400,000	595,238	595,238	3,261,857	10,242,356	8,640,096	11,563,555	10,548,851	45,251,953
Organismes et institutions spécialisées de l'ONU									
Haut Commissariat pour les Réfugiés					20,000				20,000
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance					5,000	39,550			44,550
Programme de Développement des Nations Unies						22,600	3,589	278,411	304,600
Fonds fiduciaire pour le Nigéria					629,351	1,224,349	682,833		2,536,533
Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement								1,600,742	1,600,742
Sous-total	0	0	0	0	654,351	1,286,499	686,422	1,879,153	4,506,425
Total des contributions extrabudgétaires									
	400,000	595,238	595,238	3,261,857	10,896,707	9,926,595	12,249,977	12,428,004	49,758,378
Budget ordinaire et autres recettes									
Budget ordinaire		1,056,000		1,142,000	1,115,600	1,340,770	2,193,417	1,596,626	8,434,413
Autres recettes, dont intérêts		76,534		498,368	1,042,506	1,748,338	2,422,387	645,766	6,433,899
Sous-total	0	1,132,534		1,640,368	2,158,106	3,089,108	4,605,804	2,242,392	14,868,312
Total des fonds régus									
	400,000	1,727,772	4,902,226	4,902,226	13,054,813	13,015,703	16,855,781	14,670,396	64,626,690

Annexe 2

CONTRIBUTIONS RECUES AU COURS DES PERIODES 1990-1991 ET 1992-1993

	Contributions à objet désigné US\$	Contributions à objet non désigné US\$	Total US\$
Contributions extrabudgétaires			
Pays donateurs			
Australie		222,534	222,534
Danemark	599,960	952,807	1,552,767
Etats-Unis d'Amérique	219,000		219,000
Finlande	2,027,098		2,027,098
France	106,261	310,019	416,280
Japon	220,000	650,000	870,000
Norvège	363,652	1,244,146	1,607,798
Pays-Bas	4,336,676	5,003,165	9,339,841
Royaume-Uni		3,039,966	3,039,966
Suède	1,055,021		1,055,021
Suisse	9,524	1,752,577	1,762,101
Total des pays donateurs	8,937,192	13,175,214	22,112,406
	40%	60%	100%
Organismes et institutions spécialisées de l'ONU			
Fonds fiduciaire pour le Nigéria	682,833		682,833
Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement	1,600,742		1,600,742
Programme des Nations Unies pour le Développement	282,000		282,000
	2,565,575		2,565,575
Total des contributions extrabudgétaires	11,502,767	13,175,214	24,677,981
	47%	53%	100%
Budget ordinaire et autres recettes			
Budget ordinaire	3,354,061	425,982	3,780,043
Autres recettes, dont intérêts	926,056	2,142,097	3,068,153
Total budget ordinaire et autres recettes	4,280,117	2,568,079	6,848,196
Total des recettes	15,782,884	15,743,293	31,526,177
	50%	50%	100%

Annexe 3

**ENGAGEMENTS DE DEPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITES
ET PAR TYPE DE FINANCEMENT**

	Engagements de dépenses inscrits au budget pour 1994-1995		Engagements de dépenses pour 1992-1993	
	US\$ (x 000)	%	US\$ (x 000)	%
APPUI AUX PAYS				
Contributions à objet non désigné	4,479	37%	6,000	56%
Contributions à objet désigné	7,703	62%	4,737	43%
Budget ordinaire	10	1%	12	1%
	<u>12,192</u>	100%	<u>10,749</u>	100%
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT				
Contributions à objet non désigné	1,576	82%	1,408	77%
Contributions à objet désigné	344	18%	422	23%
	<u>1,920</u>	100%	<u>1,830</u>	100%
RECHERCHE OPERATIONNELLE				
Contributions à objet non désigné	654	64%	556	58%
Contributions à objet désigné	375	36%	408	42%
	<u>1,029</u>	100%	<u>964</u>	100%
ACTIVITES DE GESTION				
Contributions à objet non désigné	3,117	67%	2,419	55%
Contributions à objet désigné	319	7%	361	8%
Budget ordinaire	1,223	26%	1,585	37%
	<u>4,659</u>	100%	<u>4,365</u>	100%
TOTAL	<u><u>19,800</u></u>		<u><u>17,908</u></u>	

FONDS RECUS DE 1980 A 1993

